

# Guide de discussion destiné aux enfants, aux jeunes et aux familles

Consultations

Loi de la Nouvelle-Écosse sur les services  
aux enfants et à la famille (*Children and  
Family Services Act*)

Ministère des Services communautaires

## Qu'est-ce que la loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*)?

La loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*) est une loi de la Nouvelle-Écosse qui vise à protéger les enfants et les jeunes contre les préjudices ainsi qu'à améliorer le bien-être des familles et des communautés.

Cette loi s'applique à toute personne responsable de la sécurité et du bien-être des enfants et des jeunes de la Nouvelle-Écosse. Elle s'applique également à toutes les communautés de la Nouvelle-Écosse, y compris les communautés autochtones.

Le ministère des Services communautaires gère les différents programmes et services relevant de la loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*). La loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*) fixe les règles que ces programmes et services doivent suivre.

Voici des exemples de services :

- Services aidant à prévenir les préjudices
- Services destinés aux parents, tuteurs et familles pouvant avoir besoin d'aide pour faire face à des difficultés;
- Services destinés aux enfants et aux jeunes devant être protégés en raison des agissements de leurs parents ou tuteurs;
- Services de prise en charge des enfants et des jeunes ne pouvant pas rester avec leurs parents ou tuteurs
- Services destinés à d'autres membres de la famille ou à des personnes autorisées (p. ex., parents d'accueil) pour s'occuper d'enfants ou de jeunes
- Services visant à aider les enfants, les jeunes et les parents adoptifs lors d'une adoption

Le ministère des Services communautaires sait que les enfants et les jeunes doivent être entourés par des personnes qui les soutiennent et avoir accès à des services répondant à leurs besoins.

En Nouvelle-Écosse, le bien-être et la sécurité des enfants et des jeunes sont la responsabilité de tous. Pour ce faire, il faut que le gouvernement, les prestataires de services, les familles et les communautés travaillent tous ensemble. La loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*) peut et doit appuyer cet objectif commun.

## Pourquoi souhaitons-nous savoir ce que vous pensez?

La loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*) doit être revue tous les quatre ans, et le rapport du prochain examen doit être rendu public avant le 1<sup>er</sup> mars 2025.

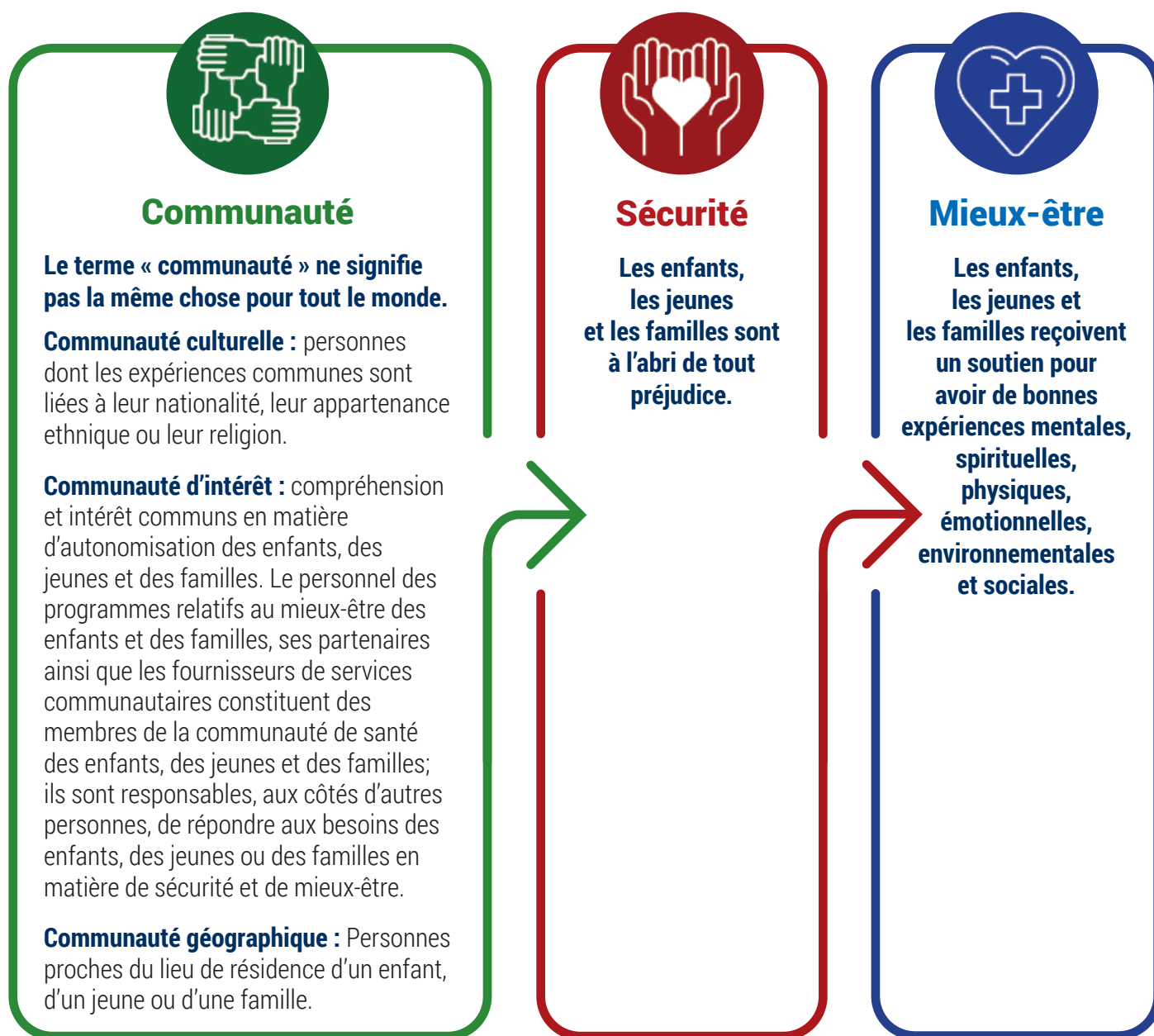
En guise de préparation, il est donc important d'obtenir l'avis des jeunes, des familles et des communautés au sujet des changements susceptibles d'améliorer les programmes et les services. Votre avis peut contribuer à apporter des changements importants à la loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*) afin que les familles puissent être mieux

aidées lorsqu'elles en ont besoin. Nous souhaitons donc obtenir l'avis de personnes des quatre coins de la Nouvelle-Écosse, notamment :

- Enfants, jeunes et familles
- Communautés 2SLGBTQIA+
- Personnes, enfants, jeunes, communauté et organismes afro-néo-écossais
- Enfants, jeunes, familles, communauté et organismes autochtones
- Nouveaux arrivants au Canada
- Autres organismes communautaires et membres du grand public

Le ministère des Services communautaires (le « Ministère ») souhaite faire évoluer la façon dont il apporte un soutien aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux communautés. Vision du Ministère :

**Les communautés favorisent la sécurité et le mieux-être des enfants, des jeunes et des familles.**



L'image ci-dessus présente chaque élément de cette vision. Le Ministère souhaite apporter des changements à la loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*) afin de pouvoir concrétiser sa vision.

Le Ministère prendra connaissance de tous les commentaires puis résumera les principaux thèmes dans un rapport général. Il ne sera cependant peut-être pas possible de donner suite à tous les commentaires présentés dans ce rapport.

Les commentaires du public seront partagés avec le comité (nommé par le ministre) chargé d'effectuer l'examen de la loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*).

## Comment donner votre avis

En raison de leurs expériences, les enfants, les jeunes et les familles peuvent apporter un point de vue unique pour aider à améliorer les politiques, programmes et services offerts par le Ministère. Ce guide de discussion est conçu pour offrir à tous les jeunes et à leurs familles la possibilité de donner leur avis. Nous voulons obtenir vos idées et suggestions pour améliorer la loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*).

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires de plusieurs manières :

1. Participez au sondage en ligne.
  - Rendez-vous sur le site <https://novascotia.ca/children-and-family-services-act-engagement/fr> puis suivez les instructions pour répondre au questionnaire.
2. Assistez à une séance de consultation, en personne ou virtuellement.
  - Rendez-vous sur le site <https://novascotia.ca/children-and-family-services-act-engagement/fr> pour obtenir les dates et lieux des séances de consultation publiques et savoir comment participer.
3. Envoyez vos commentaires par courrier électronique ou postal. Vous pouvez fournir vos commentaires dans la forme qui vous convient, comme une lettre, un dessin ou un enregistrement vocal.
  - **Courriel** : [CFSA@novascotia.ca](mailto:CFSA@novascotia.ca)
  - **Adresse postale** :  
CFSA Engagement  
Ministère des Services communautaires  
1894, rue Barrington, 5<sup>e</sup> étage  
Halifax (N.-É.) B3J 2A8

## Choses à faire et à ne pas faire pour envoyer des commentaires

**Vous devez** nous envoyer vos commentaires d'ici le **30 novembre 2023**.

**Vous devez** préciser les liens que vous avez avec les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille. L'une des situations suivantes vous concerne-t-elle?

- Cherchez-vous actuellement à obtenir des services ou recevez-vous des services?
- Avez-vous déjà cherché à obtenir des services ou avez-vous déjà reçu des services?
- Êtes-vous un membre de la famille d'une personne qui reçoit ou qui a reçu des services?
- Êtes-vous un ami d'une personne qui reçoit ou qui a reçu des services?
- Êtes-vous un parent, tuteur, parent-substitut, parent nourricier (famille d'accueil) ou tuteur offrant des soins conformes aux traditions?
- Autre (veuillez préciser)

**Il n'est pas nécessaire de** répondre à toutes les questions. Vous pouvez répondre uniquement à celles qui sont importantes pour vous.

**Ne fournissez pas** de renseignements personnels. Ne donnez pas de renseignements personnels permettant de vous identifier ou d'identifier une autre personne<sup>1</sup>. La confidentialité des renseignements personnels que vous décidez de nous fournir sera assurée grâce à la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*).

Si vous avez des questions sur le traitement de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec :

### Responsable, Services d'information et de protection de la vie privée

- 902-424-4127  
CS\_Privacy@novascotia.ca  
Services communautaires  
Barrington Tower, 5<sup>e</sup> étage  
1894, rue Barrington  
Halifax (N.-É.) B3J 2A8

#### Obtenez l'aide dont vous avez besoin

Nous comprenons qu'il peut être difficile de parler de certains sujets. Si vous avez besoin de parler à quelqu'un, veuillez appeler Jeunesse, J'écoute.

**Tél. :** 1-800-668-6868

**Textos :** 686868

**Site Web :** <https://jeunessejecoute.ca/>

<sup>1</sup> Renseignements personnels tels que définis au sous-alinéa 3(1)(i) de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (*Freedom of Information and Protection of Privacy Act*) de la Nouvelle-Écosse. 1993, c.5, s.1..

## Sujet n°1 : Prévention, intervention précoce et maintien du noyau familial

---

Les services de prévention, d'intervention précoce et de maintien du noyau familial visent à aider les familles à mieux faire face aux défis avant qu'un problème ne survienne ou ne s'aggrave. Il s'agit donc de faire en sorte que les membres des familles concernées restent ensemble en leur offrant le soutien et les outils nécessaires.

Ces programmes et services, qui sont offerts par des fournisseurs communautaires financés par le gouvernement, comprennent ce qui suit :

- Programmes de sensibilisation des jeunes
- Soutiens parentaux
- Soutien par les pairs

Le Ministère apporte des changements pour améliorer le système de prévention et d'intervention précoce en :

- créant de nouveaux types de programmes et de soutiens dans toute la province;
- élargissant les programmes existants et en ouvrant de nouveaux sites de programmes dans toute la province;
- aidant les fournisseurs de services à adapter leurs programmes pour répondre aux besoins.

Nous souhaitons obtenir votre avis sur l'efficacité des services de prévention, d'intervention précoce et de maintien du noyau familial ou sur la façon dont ils pourraient être améliorés.

### Questions

1. Selon vous, comment votre communauté devrait-elle participer pour aider les enfants, les jeunes et les familles confrontés à des difficultés?
2. Quels programmes et services d'aide communautaires fonctionnent bien actuellement? Lesquels ne fonctionnent pas bien? Quels soutiens ou services non disponibles faut-il offrir?

## Sujet n°2 : Droits et mieux-être des enfants et des jeunes

---

Les enfants et les jeunes ont le droit de se sentir en sécurité, de donner leur avis et d'être pris en charge. Ils ont le droit d'exprimer leurs points de vue au sujet des soins, programmes et services qu'ils reçoivent pour leur développement et leur bien-être, ainsi que de demander des modifications à ceux-ci.

Ils ont également des droits quant à la manière dont leurs renseignements personnels sont recueillis, utilisés et partagés, notamment les renseignements permettant de les identifier, comme la race, l'âge ou le sexe.

Le Ministère et les fournisseurs de services communautaires qui offrent des services aux enfants et aux jeunes doivent respecter ces droits.

Nous voulons nous assurer que les droits des enfants et des jeunes sont clairs et respectés. Nous souhaitons également que vous nous proposiez des changements pour aider à mieux protéger les droits des enfants et des jeunes qui ont accès aux services.

### Questions

1. Comment pouvons-nous aider les enfants et les jeunes à mieux comprendre leurs droits en vertu de la loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*)?
2. Comment pouvons-nous les encourager à participer aux décisions qui les concernent?
3. Que pouvons-nous faire pour aider les enfants et les jeunes lorsque leurs droits ne sont pas respectés?
4. Veuillez nous dire, en fonction de votre expérience, comment nous pouvons modifier ou améliorer la façon dont nous recueillons et utilisons les renseignements personnels.

## Sujet n°3 : Diversité, équité et inclusion

---

Les enfants, les jeunes et les familles ont des antécédents divers, et les liens familiaux, culturels et communautaires sont importants pour leur bien-être.

Nous travaillons donc à nous assurer que tous les services et programmes offerts en vertu de la loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*) sont inclusifs et respectueux et tiennent compte de tous les éléments constituant l'identité de chaque enfant, jeune et famille, comme la race, la culture, les capacités et incapacités et l'identité de genre.

Les services se veulent également équitables, c'est-à-dire qu'ils sont adaptés aux besoins de chaque enfant et jeune.

Nous voulons que vous nous fassiez part de vos suggestions pour renforcer la diversité, l'équité et l'inclusion en ce qui concerne les programmes et services offerts aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux communautés. Nous voulons également savoir ce que nous pouvons faire pour renforcer et préserver l'identité culturelle.

Pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion, le Ministère a :

- élaboré une stratégie de lutte contre le racisme envers les Noirs;
- élaboré une politique et des principes de lutte contre le racisme envers les Noirs pour orienter l'élaboration de politiques;
- mise en place le programme Africentric Child and Family Wellbeing à l'intention des travailleurs sociaux intervenant auprès des enfants, des jeunes et des familles d'ascendance africaine.

### Questions

1. Avez-vous déjà eu l'impression qu'un enfant, un jeune ou une famille, lorsqu'il recevait des services, était victime de discrimination en raison de sa race, de sa culture, de son identité de genre, d'une capacité ou incapacité, de son orientation sexuelle ou d'autres éléments de son identité? Quels changements pourraient être apportés pour offrir des services plus inclusifs?
2. Comment les fournisseurs de services peuvent-ils prendre en compte les besoins et l'identité d'un enfant, d'un jeune ou d'une famille pour mieux les aider?



## Sujet n°4 : Autochtones

---

La loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*) comprend des dispositions, comme celles sur les soins coutumiers et la préservation de l'identité culturelle, relativement à la prestation de services à la famille, aux enfants et aux jeunes autochtones. Les services fournis aux enfants et aux jeunes autochtones doivent reconnaître et protéger leur héritage, leurs traditions, leurs liens culturels, leurs communautés et leur conception de la famille.

Nous voulons savoir comment nous pouvons tous mieux répondre aux besoins des enfants, des jeunes, des familles et des communautés autochtones qui reçoivent des services.

Par l'intermédiaire du Kwilmu'kw Mawklusuaq Negotiation Office (KMKNO), les Mi'kmaq sont en train d'élaborer une loi sur les services à l'enfance et à la famille et travaillent avec le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse pour assumer la responsabilité relative à la prestation de services à l'enfance et à la famille destinés aux enfants, jeunes et familles mi'kwaw vivant en Nouvelle-Écosse.

### Questions

1. Selon vous, comment l'identité, la culture et les traditions des enfants, des jeunes ou des familles autochtones sont-elles respectées, valorisées et prises en compte lors de l'accès aux services à l'enfance et à la famille?
2. Veuillez faire des suggestions sur la façon de changer la façon dont les services sont fournis afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des enfants, des jeunes, des familles et des communautés autochtones.

## Sujet n°5 : Programmes et services de qualité

---

Offrir des programmes et services de qualité aide les enfants, les jeunes et les familles à s'épanouir. Les programmes et services devraient être uniformes, faciles d'accès ainsi qu'adaptés à la culture, à l'identité, à la situation, aux besoins et aux souhaits des clients, comme les programmes et services suivants : prise en charge familiale de remplacement, cercles de conversation, soutien destiné aux jeunes quittant le système de prise en charge ou passant à l'âge adulte, soutien aux personnes victimes d'exploitation sexuelle, soutien à l'adoption.

Nous souhaitons obtenir votre avis sur la manière dont nous pouvons améliorer la qualité des programmes et des services destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles.

Le Ministère améliore la prestation des services par les moyens suivants :

- mise en place du programme Alternative Family Care pour garder les enfants et les jeunes au sein de leur communauté et famille
- nouvelle conception du système de placement familial pour offrir aux enfants et aux jeunes un environnement stable et semblable à celui d'une famille ainsi que pour réduire le fardeau administratif des personnes qui s'en occupent;
- fin aux alertes de naissance et détermination de soutiens reposant sur la prévention pour les futurs et nouveaux parents;
- modifier les lois afin d'autoriser l'ouverture des dossiers d'adoption, et permettre aux personnes adoptées, aux parents biologiques et aux familles d'accéder plus facilement aux informations.

### Questions

1. Quelle est votre expérience des services destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles?
2. Selon vous, qu'est-ce qui permettrait d'améliorer la qualité des services?

## Sujet n°6 : Responsabilité

---

Il s'agit ici de s'assurer que les programmes et services offerts dans le cadre de la loi sur les services aux enfants et à la famille (*Children and Family Services Act*) répondent aux besoins des enfants, des jeunes et des familles et permettent d'atteindre les résultats souhaités.

Pour ce faire, nous :

- revoyons les services qui sont offerts;
- offrons aux enfants, aux jeunes et aux familles la possibilité de nous faire part de leurs préoccupations et nous y donnons suite;
- recueillons des renseignements sur les personnes qui reçoivent des services et sur leur expérience.

Afin de pouvoir aider tous les enfants, jeunes et familles à obtenir l'aide dont ils ont besoin, nous voulons que vous nous disiez comment nous pouvons offrir des services plus responsables.

Le Ministère s'emploie à renforcer la transparence et la responsabilisation envers les enfants, les jeunes, les familles et les communautés en élaborant :

- un cadre de responsabilisation afin de mieux comprendre comment les fournisseurs de services communautaires bénéficiant de fonds publics obtiennent des résultats;
- un cadre de pratiques pour le mieux-être des enfants et des familles, qui indiquera aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux communautés les attentes à avoir en lien avec les programmes et les services qui leur sont fournis;
- un manuel de politiques que le public pourra consulter et qui guidera le travail des employés chargés du mieux-être des enfants et des familles (en cours).

### Questions

1. Si vous avez déjà essayé de fournir des commentaires ou de déposer une plainte concernant un programme ou un service destiné aux enfants, aux jeunes ou aux familles, quelle a été votre expérience?
2. Comment pouvons-nous nous assurer d'obtenir les commentaires, plaintes ou préoccupations des enfants, jeunes, familles et membres du grand public afin de pouvoir y donner suite?
3. Selon vous, comment le Ministère devrait-il évaluer les fournisseurs de services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille pour savoir s'ils font du bon travail?

## Autre chose?

---

Nous voulons savoir s'il y a d'autres choses liées aux services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille que vous jugez importantes.

1. Quels autres changements pourraient aider à améliorer les expériences et les résultats liés aux services offerts aux enfants, aux jeunes et aux familles?